



Nouvelle liturgie pour la consécration et la reconnaissance de ministère; adoption; décision

Proposition:

Le Conseil synodal demande au Synode d'adopter les liturgies pour les cultes de consécration et de reconnaissance de ministère tant pour la partie de langue allemande que pour la partie francophone de l'Union synodale.

Explication:

Dans le cadre des délibérations autour du point décisionnel "Ministère, reconnaissance de ministère, consécration" des 1-3 décembre 2008, le Synode a adopté la structure de la liturgie ci-après présentée appelée à être intégrée dans les futures célébrations de consécration et de reconnaissance de ministère. C'est sur cette base que le secteur Théologie, en collaboration avec les secteurs de la catéchèse et de la diaconie a élaboré une liturgie de consécration et de reconnaissance de ministère incluant les propositions de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse en accord avec des décisions de la Communion d'Eglises protestantes en Europe CPCE (cf. position de la FEPS N° 10: "La consécration dans la vision réformée" du 3.9.2007).

Les conditions imparties par le Synode

Les fondements des liturgies de consécration et de reconnaissance de ministère ont été résumés comme suit dans le message de décision du Synode d'hiver 2008, Point 14 "Eglise, ministère, reconnaissance de ministère, envoi en ministère et consécration" des 1-3 décembre 2008:

- "La liturgie doit faire apparaître clairement les différences qui existent entre les ministères. La reconnaissance et l'envoi en ministère de même que la consécration se feront selon des liturgies différenciées.
- Les liturgies doivent contenir des parties incontournables définies par le Synode (*ius liturgicum* du Synode – autorité juridique du Synode dans les questions de liturgie), qui sont les suivantes :

- La structure fixe d'une liturgie comprenant toujours la célébration de l'eucharistie et une épiclèse (demande du Saint Esprit) sur les personnes consacrées ou reconnues avec imposition des mains;
- Une formule qui exprime la reconnaissance de la vocation personnelle, de la formation et de l'aptitude au ministère des consacré-e-s et envoyé-e-s;
- Une formule d'engagement mutuel entre les consacré-e-s ou envoyé-e-s (consensus à élaborer) et l'Eglise. Cet engagement mutuel s'exprime
 - par les promesses des consacré-e-s ou envoyé-e-s
 - par la formulation de la consécration ou de l'envoi (habilitation)
- Les autres parties de la liturgie, dans le cadre de la structure adoptée par le Synode, sont laissées au libre-choix des célébrants. Elles s'adaptent aux us et coutumes locales et tiennent compte des temps [liturgiques]. Le/la responsable d'un culte de consécration ou d'envoi se référera aussi au Conseil synodal.
- Un culte de consécration ou d'envoi est une fête de toute l'Eglise. Cela s'exprimera par la présence de membres des autorités (Synode, Conseil synodal, autres), par des invité-e-s d'Eglises sœurs et de partenaires de l'Eglise (p.ex. Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques) qui pourront prendre une part active à la célébration."

Développement d'une nouvelle liturgie issue d'un processus bien étayé

La nouvelle liturgie a fait l'objet d'une phase probatoire de plusieurs années au cours de laquelle elle a pu être expérimentée et évaluée. Dans les années 2009 – 2012, la nouvelle liturgie de consécration a été expérimentée en impliquant les personnes concernées (stagiaires, pasteuses formatrices et pasteurs formateurs), la pastorale cantonale mais également des expertes et experts de la FEPS et du Centre de compétence liturgie de l'Université de Berne. Durant l'année 2012, le Conseil synodal a statué sur les conditions-cadre des futures liturgies de consécration et de reconnaissance de ministère. Durant les années 2012 et 2013, d'une manière analogue à ce qui a été fait pour la liturgie de consécration, la liturgie de reconnaissance de ministère a fait l'objet de différents essais et de différents développements. Lors d'un hearing en octobre 2014, la dernière version de la "liturgie de consécration et de reconnaissance de ministère " a été présentée à des représentantes et représentants des trois associations professionnelles, soit le ministère pastoral, le ministère catéchétique et le ministère socio-diaconal mais aussi à des personnes nouvellement consacrées ou reconnues en ministère. Dans sa forme actuelle, on peut dire que la célébration de consécration et de reconnaissance de ministère bénéficie d'une large acceptation. Les personnes concernées la vivent comme l'expression d'un soutien et d'un encouragement. L'organisation d'une célébration à la structure claire et soigneusement préparée au cours de laquelle l'Eglise cantonale s'exprime est également unanimement appréciée. Au cours de ce hearing, des propositions de modification ont été formulées et reprises de telle sorte que l'on peut parler désormais avec la présente liturgie d'un document consensuel et pleinement mûri.

Aspects théologiques

La liturgie de consécration et de reconnaissance de ministère évolue autour de deux pôles: d'une part, elle exprime la compréhension de l'Eglise; elle est d'autre part un espace permettant de présenter la personne à consacrer ou à reconnaître en ministère et de lui témoigner des marques d'estime tant dans sa dimension privée que professionnelle dans la perspective du ministère qu'il ou elle est appelé-e à exercer.

Compréhension de l'Eglise: lors de l'élaboration de la liturgie de consécration, le secteur Théologie s'est penché sur la question de savoir comment la compréhension réformée de l'Eglise pouvait apparaître. Ces réflexions s'appliquent aussi à la compréhension du ministère et ont été développées par un groupe de projet intersectoriel: selon la vision réformée, c'est bien "la communauté"¹, comprise dans son sens de communauté des croyants, qui consacre ou qui reconnaît le ministère, dans la mesure où la proclamation de l'Evangile est sa mission première. Elle délègue le mandat de la proclamation à des personnes adéquates et charge la direction de l'Eglise de consacrer ou de reconnaître le ministère. Mais la question de savoir qui, au fond, agit dans la consécration ou la reconnaissance de ministère était centrale: "Dieu, la direction de l'Eglise (épiskopè), la communauté? Du point de vue de la théologie, les trois sujets *agissent simultanément chacun à leur manière*. (...) Le Ministère dans l'Eglise implique la responsabilité de l'ensemble de la communauté et c'est donc aussi à elle qu'il appartient de consacrer aux ministères. *C'est la communauté tout entière qui consacre.* (...) Dans la consécration (remarque: et dans la reconnaissance de ministère), la communauté exprime par la prière sa confiance en l'action de Dieu. *C'est Dieu qui consacre*, non pas en conférant un ministère institutionnel, mais en affermissant par son Esprit le charisme pour un ministère, habilitant ainsi la personne à accomplir ce ministère" (Matthias Wüthrich, Position FEPS n° 10, p. 75).

Parallèlement, il s'agit de montrer que la consécration ou la reconnaissance de ministère à Berne n'est pas une simple affaire "interne au canton" mais est partie intégrante de la communauté des Eglises protestantes de Suisse (et en Europe).

Dans les parties qui suivent de la liturgie, la compréhension de l'Eglise s'exprime tout particulièrement de la manière suivante:

- Au sein de la liturgie, la présidence du Synode occupe une place centrale (introduction de la partie consécration et reconnaissance de ministère).
- L'ensemble des députées et députés au Synode sont personnellement invités et constituent une part importante de l'assistance du culte, parallèlement aux proches et aux responsables de la formation.
- L'assistance du culte participe par le chant à la célébration de consécration ou de reconnaissance de ministère.
- L'épiclese avec imposition des mains exprime que c'est Dieu qui est agit.
- Intégrée dans la liturgie de consécration et de reconnaissance de ministère, la sainte-cène enracine la consécration et la reconnaissance de ministère comme un élément important de la communauté en fête.
- La présence d'hôtes provenant d'autres Eglises nationales réformées de Suisse marquent la signification "supra-cantonale" de la consécration et de la reconnaissance de ministère accomplies à Berne.
- La présence de délégations des Eglises nationale catholique-romaine et catholique chrétienne donne à la célébration sa dimension œcuménique.
- La cathédrale de Berne offre un cadre particulièrement favorable aux cultes de consécration et de reconnaissance de ministères de l'Eglise cantonale, pas seulement en raison de sa taille et de sa position centrale mais aussi comme expression du rôle de

¹ Par rapport aux notions de "communauté" et de "ministère", voir à ce sujet la position de la FEPS n° 10, La consécration dans une perspective réformée, Berne 2007, Chap. 4: Le ministère et les ministères selon la vision réformée, p. 31-51. A la question: "Qui consacre" cf. ibid. Chap. 5: La consécration selon la vision réformée, p. 75s

Berne dans la formation ecclésiale et en raison de la proximité avec l'Hôtel-du-Gouvernement, lieu des sessions du Synode.

Compréhension du ministère: la partie consécration et reconnaissance de ministère aborde des éléments essentiels figurant dans les tâches premières des trois ministères comme formulé dans les articles révisés 123 - 125 et 195 (pasteur-e-s), 136 (catéchètes) et 141 (collaboratrices (-teurs) socio-diaconaux) du Règlement ecclésiastique. Cette partie prend le caractère d'un "envoi" (missio) et est effectuée distinctement pour chaque groupe professionnel. C'est ici que s'exprime tout particulièrement la compréhension du ministère:

- Reconnaissance de la formation et de la vocation (vocatio interna)
- Engagement de l'Eglise
- Serment
- Epiclèse avec imposition des mains
- Formule d'habilitation (vocatio externa)
- Remise de l'attestation

Dimension d'un acte ecclésiastique: selon les propositions contenues dans le message du Synode de 2008, il s'agit d'exprimer l'idée qu'une remise de ministère est liée à une "reconstruction" de l'identité. Cela signifie que le/la titulaire d'un ministère, aussi bien au niveau personnel que professionnel, est appelée à grandir aussi bien au niveau professionnel que personnel, à assumer la responsabilité spécifique à son ministère et à acquérir régulièrement du savoir, des compétences et du savoir-faire. Dans l'accomplissement de cette tâche, les intéressé-e-s ont besoin du soutien de leur environnement personnel mais aussi des autorités ecclésiales.

Cette dimension d'un casuel s'exprime dans les parties suivantes de la liturgie::

- La prédication est le lieu liturgique pour les éléments relevant de la consécration ou de la reconnaissance de ministère. Elle offre un espace de réflexion sur les implications personnelles pour les personnes consacrées ou reconnues (transition vers une nouvelle période de la vie; proches et familles concernés).
- L'intercession de la direction de l'Eglise en faveur des nouveaux consacrés / reconnus dans leur ministère est - parallèlement à l'envoi - élément constitutif de la célébration.

Quelques mots sur la liturgie de langue française

Sur la base de la version en langue allemande de la liturgie, la Commission de liturgie jurassienne a élaboré un projet pour la partie francophone du territoire de notre Eglise. Les deux versions sont donc présentées dans leur proximité. On relèvera néanmoins certaines différences d'ordre linguistique ou inhérentes à des modes de faire régionaux:

- dans la partie francophone les consécrations et reconnaissances de ministère ont en général lieu dans le cadre d'un culte de l'arrondissement, dirigé par un-e pasteur-e membre du Conseil de l'arrondissement (mandaté par le Conseil synodal).
- la traduction du texte n'est pas littérale mais reprend la dynamique du texte original, c'est-à-dire elle cherche à traduire l'idée à la base de la version allemande.

- La liturgie est sensiblement plus courte, étant donné que plusieurs installations ont lieu durant le même culte (soit pour l'ensemble des titulaires d'une charge ecclésiastique dans l'arrondissement).

Le Conseil synodal

Annexes:

- Ordnung für Ordinations- und Beauftragungs-Gottesdienst; vom Synodalrat beschlossene Fassung vom 26. März 2015
- Liturgie de consécration au ministère pastoral et au ministère diaconal, de reconnaissance de ministère des catéchètes professionnels